

Basse-cour : (n.f.) Dans un château fort, partie inférieure de l'enceinte. La basse-cour abrite généralement les éléments non nobles, les communs, c'est-à-dire les bâtiments de service. On parle de baile dans le vocabulaire médiéval.

« Basse » provient du bas latin *bassus* (bas) et « our » du bas latin *cortis* (également connu sous la forme *curtis*, cour de ferme), dérivé du latin *cohors* (cour de ferme, parc à bétail). Le terme « basse-cour » est d'ailleurs appliqué à l'ensemble des animaux domestiques élevés en ferme. Les premières mentions relevées dans notre langue ont plutôt ce sens domestique. André Félibien donne une définition laconique (*Des Principes de l'architecture*, 1676) : « BASSE-COURT d'un chasteau, ou d'une maison de campagne, chors. Vit. l. 6. c. 9. » Reprendre baile.

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation.

